



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Jeudi 28 janvier 2016]

Date de la convocation  
22 janvier 2016  
Date d'affichage  
22 janvier 2016

Nombre de conseillers  
En exercice : 32  
Présents : 24  
Procurations : 4  
Votants : 28

**Présents** : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pierre COURJAULT-RADE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, *Conseillers*

**Absents et représentés** : Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Christelle BIROT, Martine VIOLETTE

**Absents** : Marie-Christine BOUTONNET, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, Françoise BONNET

**N° 009/ 2016**

*Secrétaire de séance* : Alain SORIANO

### Objet de délibération : Modification des périmètres scolaires

Par application de l'article L212-7 du Code de l'Education, la Ville est compétence, par délibération, pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de cette sectorisation des écoles.

Ainsi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2016-2017, au vu de l'augmentation importante des effectifs attendus sur l'école de La Voulte, il apparaît nécessaire d'opérer une modification des périmètres scolaires pour les écoles de La Voulte et de Louise Michel afin d'effectuer un rééquilibrage des effectifs en fonction de la capacité d'accueil de ces deux établissements.

La modification de ce périmètre se fera à partir des adresses annexées, transférées sur Louise Michel.

Cette modification entrera en application pour les inscriptions à l'école pour l'année scolaire 2016-2017 et concernera les enfants se trouvant dans les situations suivantes :

- Enfants domiciliés sur ces adresses et dont les parents effectueraient une 1ère demande d'inscription (entrée en maternelle ou en CP), à l'exception de ceux ayant un frère ou une sœur scolarisé dans un autre Groupe Scolaire (principe de non-séparation des fratries)
- Enfants domiciliés à ces adresses devant intégrer le cours préparatoire à la rentrée 2016-2017, à l'exception de ceux ayant un frère ou une sœur scolarisé en élémentaire dans un autre Groupe Scolaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier les périmètres scolaires pour les écoles de La Voulte et de Louise Michel.

### ANNEXES

#### VOTE : Unanimité

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la modification des périmètres scolaires pour les écoles de La Voulte et de Louise Michel afin d'effectuer un rééquilibrage des effectifs en fonction de la capacité d'accueil de ces deux établissements, tel que précisé ci-dessus.

**DONNE POUVOIR** au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

#### POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20160128-009-2016-DE  
Date de télétransmission : 29/01/2016  
Date de réception préfecture : 29/01/2016